

Compte-rendu :
Gestion du lac de la Lauch et du bassin versant
4 mars 2005, mairie de Lautenbach-Zell

Parc naturel régional des Ballons des Vosges, 13/12/2004

Cette réunion s'inscrit dans le cadre de la rédaction du document d'objectifs sur le secteur natura 2000 du Markstein, rédaction confiée par l'Etat au Parc naturel régional des Ballons des Vosges suite à la délibération unanime de son bureau syndical. Le rôle du Parc est de coordonner la rédaction de ce document qui fixe les objectifs de gestion durable du site et propose si nécessaire un certain nombre d'actions concrètes susceptibles d'atteindre les objectifs fixés ensemble.

Le Groupe de Concertation Locale du secteur natura 2000 « Markstein » s'est réuni 3 fois sous la Présidence de Mme Misson, Sous-Préfète de Guebwiller, en charge du dossier natura 2000. Lors de la dernière réunion de concertation à Saint-Amarin, le 1^{er} février dernier, un certain nombre d'objectifs concernant la gestion des chaumes et la sylviculture ont été validés. Les questions concernant la gestion du lac de la Lauch et des rivières du site n'ont pas été abordées à cette occasion : la réunion d'aujourd'hui doit permettre au Parc de proposer une série d'objectifs et d'actions qui seront soumis à validation lors de la prochaine réunion du groupe de Concertation Locale natura 2000 le 8 juin prochain.

Etaient présents : M. Grunenberger & Fischer (commune de Lautenbach-Zell), Jean Pierre Engasser & Arnold Maurice (Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques¹ de Lautenbach-Zell), Edmond Kuster & Michel Débenath (Gardes pêches particuliers de l'AAPPMA de Lautenbach-Zell), Fabrice Herbrecht (Conseil Supérieur de la Pêche), Patrick Lambert (DDAF 68), Laurent Schwebel (Conseil Général 68) & Fabien Dupont (PNRBV)

Excusés : M. Brice (Conseil Général 68), M. Pierre Vionnet Fuasset (DIREN Alsace)

M. Grunenberger, Maire de Lautenbach-Zell rappelle les atouts écologiques, environnementaux et touristiques que constituent le Lac de la Lauch pour la commune et la vallée. La gestion du lac intéresse également directement le village qui est traversé par la rivière de la Lauch, notamment en ce qui concerne les débits réservés. Il rappelle que l'Association de Pêche est logée dans la commune. M. le Maire souhaite que natura 2000 soit l'occasion de répondre aux problèmes de fréquentation du site en été, et évoque notamment le problème de la baignade et de la surveillance du site.

M. Grunenberger rappelle également l'importance du site pour l'alimentation en eau potable des villes de Guebwiller, Soultz etc. Il souligne les enjeux écologiques liés à la conservation des souches autochtones de truite fario et l'importance d'une gestion fine des niveaux d'eau.

M. Dupont, chargé natura 2000 au Parc des Ballons, présente les enjeux écologiques sur ce lac :

⇒ la préservation d'un site de reproduction pour 4 espèces d'amphibiens (grenouille rousse, crapaud commun, tritons alpestre et palmé) mais également pour la truite fario. Ces espèces ne sont pas d'intérêt communautaire, c'est-à-dire que ce ne sont pas ces espèces qui ont motivé la désignation du secteur au niveau européen. Toutefois le lac de la Lauch constitue un écosystème en interrelation avec le bassin versant.

⇒ La présence d'une petite partie du lac à caractère marécageux : ce type de ceinture végétale est rare sur les lacs des Hautes Vosges. Ce secteur, en partie en réserve de pêche, constitue également une zone de frai pour les salmonidés.

M. Schwebel (Conseil Général) complète ces enjeux en signalant également la présence de chauves souris qui se nourrissent d'insectes volant à la surface du lac. Des nichoirs spécifiques ont été installés à proximité par l'ONF.

¹ AAPPMA

M. Herbrecht (CSP) précise que les truites autochtones constituent une très petite population au niveau du lac en lui-même et que les truites sont également présentes dans les ruisseaux proches. Il précise que le barrage du lac est infranchissable pour les populations de poissons situées en aval, et confirme les interrelations entre les ruisseaux amont et le lac.

Concernant la gestion des niveaux d'eau, l'ensemble des personnes présentes s'accorde sur le fait qu'il s'agit là d'un point central. Il est primordial d'assurer un niveau suffisant favorable à la reproduction des amphibiens entre mi-avril et fin mai et au frai des salmonidés en octobre – février mais également d'éviter toute variation brusque de ces niveaux pendant ces périodes (< 1 cm / jour). Le secteur stratégique situé en bout de lac, au niveau de la zone marécageuse, est très exposé à ces variations de niveaux d'eau.

Sur cette question des niveaux, **M. Engasser, Vice Président de l'AAPPMA de Lautenbach-Zell**, ne sait plus qui fait quoi sur le site et comment sont déterminées les tâches du personnel intervenant sur la digue. **M. Grunenberger** demande à la DDAF que les communes concernées (Lautenbach-Zell, Fellingering & Linthal), le CSP et l'AAPPMA soient prévenus et consultés en amont des interventions sur les niveaux d'eau.

M. Schwebel rappelle le contexte de passation des lacs de l'Etat vers le Conseil Général, lequel souhaite que lui soit confirmée au préalable la fiabilité des ouvrages. **M. Lambert (DDAF 68)** informe que cette passation pourrait avoir lieu fin 2005. Dans cette attente, **M. Schwebel** précise qu'un niveau de sécurité est maintenu par la DDAF à la côte de 15 m (soit 3 m sous le niveau maximum du lac) et rappelle les risques liés à la gestion de tels ouvrages pour les populations en aval. Les interventions répétées du Conseil Général auprès de la DDAF ont plus ou moins permis de garantir un niveau d'eau suffisant pour la reproduction des amphibiens. **M. Schwebel** précise que les niveaux d'eau sont surveillés par des capteurs et que les informations sont collectées en direct à Colmar. **M. Grunenberger** estime que ce lac, vus les enjeux, mérite plus qu'un contrôle à distance avec la présence quotidienne de personnels formés et sensibilisés. **M. Schwebel** informe que lorsque le lac sera propriété du Conseil Général, du personnel spécialisé sera disponible pour de telles tâches, comme cela est le cas actuellement pour les lacs gérés par le Département.

Concernant la réserve de pêche située au fond du lac, **M. Schwebel** estime qu'elle est très pertinente pour la préservation de l'intérêt écologique du lac. Il suggère toutefois de l'étendre sur un secteur également sensible pour les amphibiens, notamment entre les mois d'avril et de juin (présence de pontes qui peuvent être piétinés). Il est proposé de créer une réserve de pêche complémentaire dans laquelle il est interdit de pénétrer pendant la période sensible mais au niveau de laquelle il serait possible de pêcher. Cette proposition sera débattue au sein de l'association de pêche ; **M. Herbrecht** suggère de proposer des réglementations simples et applicables.

Concernant la signalisation et l'information du public, **M. Schwebel** demande également de limiter l'impact paysager des panneaux et piquetages divers afin de conserver, voire restaurer l'aspect naturel de ce site. Il évoque également l'intérêt de conserver et d'entretenir le réseau de fossés et de mardelles situées à proximité en forêt domaniale, ces zones humides étant également accueillantes pour la reproduction des amphibiens du site, tout particulièrement lors des vidanges décennales.

Au sujet de la fréquentation estivale, **M. Grunenberger** déplore le manque de personnel de police pour faire respecter les réglementations en vigueur, notamment l'arrêté préfectoral interdisant la baignade. **M. Dupont** suggère de faire appel à la Brigade Verte mais la commune abritant une grande forêt domaniale, la commune s'appuie avant tout sur l'ONF.

A la question de **M. Dupont** concernant la gestion des eaux usées de la station du Markstein, **M. Grunenberger** précise que la station d'épuration est désormais surdimensionnée et âgée ; des actions de rénovation étaient à l'étude en lien avec la DDAF. **M. Herbrecht** informe toutefois qu'il a constaté que les poissons avaient vraisemblablement déserté le ruisseau sous la Grenouillère et qu'un diagnostic plus poussé serait nécessaire (pêche électrique etc). **M. Grunenberger** s'engage à procéder aux expertises nécessaires. **M. Débenath (AAPPMA)** précise qu'aucun produit phytosanitaire n'est utilisé aux abords du lac. **M. Dupont** suggère également de promouvoir des produits d'entretien, de lavage etc. à faible impact dans les établissements du Markstein.

Plusieurs membres présents demandent enfin que le périmètre natura 2000 intègre l'ensemble du lac de la Lauch, et non une partie comme c'est le cas actuellement. Cette proposition sera soumise au Groupe de Concertation Locale et à l'Etat.